



Décision du Maire N° 09/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature d'un contrat de service / Fourniture et livraison des repas pour la restauration scolaire et le centre de loisirs, avec la Société COMPASS GROUP

Par un courrier du 10 mai 2022, la SARL Malugani Frères, titulaire du marché n° 2021/1 de fourniture et de livraison de repas et de goûters pour le service de restauration scolaire (écoles maternelle et primaire), pour la crèche et pour le centre d'accueil loisirs 3-12 ans, nous a informé de l'arrêt de son activité à partir du 31 août 2022.

La fourniture et la livraison de repas pour la crèche étant une prestation qui comporte des contraintes techniques en termes de préparation qui sont assez spécifiques, la décision a été prise de scinder le marché public en 2 parties distinctes.

Un appel d'offres a été publié (marché n° 2022/2), du 21 juin au 15 juillet 2022, afin de sélectionner un nouveau prestataire pour la fourniture et la livraison des repas pour le service de restauration scolaire (écoles maternelle et primaire) et pour le centre d'accueil loisirs 3-12 ans. Suite à la première analyse des offres, à la procédure de négociation qui s'en est suivie, puis à la seconde analyse des offres du 02 août 2022, le candidat ayant présenté l'offre la mieux-disante est la société COMPASS GROUP.

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La notification du marché public à la société COMPASS GROUP le 22 août 2022 *.

- Le site de production des repas est situé au sein des locaux du collège Saint-Maimbœuf de Montbéliard, et les repas sont livrés en liaison chaude.
- Les repas sont maintenus en 5 composants.
- Le prix unitaire du repas (pain inclus) pour les 3-6 ans (école maternelle et centre loisirs 3-6 ans) est de 3.95 € HT (soit 4.17 € TTC) **
- Le prix unitaire du repas (pain inclus) pour les 6-12 ans (école maternelle et centre loisirs 6-12 ans) est de 4.15 € HT (soit 4.38 € TTC) **
- La durée du marché est de 1 an renouvelable 1 fois, soit 2 ans au total s'il n'y a pas de rupture anticipée

* L'ensemble des pièces du marché sont consultables sur demande, en mairie

** Taux de TVA à 5.5 %

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 025-212500482-20220822-2022DEC09-AU



Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.


Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 22/08/2022

Le Maire,
Sophie RADREAU



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 16/09/2022
Publiée sur site internet le : 23/09/2022

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20220822-2022DEC09-AU